

Châtillon, le 13 avril 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER
AÉROSPATIALE-ROISSYS-BÉRANGER
Jeudi 13 avril 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 13 AVRIL À 20 HEURES, les membres composant le conseil de quartier l'Aérospatiale-Roissys-Béranger de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 13 et en présence du public, à l'école Marcel Doret, sous la présidence de **Madame Catherine LE HOUEDÉC** co-présidente, et de **Monsieur Lounès ADJROUD** Adjoint à la Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, le **03/04/2023**.

Présents :

M. ADJROUD Lounès, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
Mme LE HOUEDÉC Catherine, co-présidente
M. ALVES Filipe, Mme BIZALION Capucine, Mme ESTEVAO Susana, Mme FAUCHILLE Martine,
Mme GABORIEAU Manon, M. GOETSCHY Alain, Mme LE CARANTA Catherine, M. PIQ Quentin.
Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
m. WIDLOECHER Patrick, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
Mme DORFIAC Elodie, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire
2 représentantes du prestataire Transamo
M. MÉTIVIER Jérémy, directeur de mobilités à la mairie de Châtillon
M. XERRI Alexandre, Proviseur du collège George Sand

Absent(e)s excusé(e)s : M. BADIER Luc, M. HAIMEZ Emmanuel

Absent(e)s :

Mme ARELLANO Lucie, Mme DESOUSA Laure

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023
- 2- Présentation du Plan Global de Déplacement
- 3- Mise en zone bleue de la rue des Roissys
- 4- Création d'un caniparc dans le quartier
- 5- Présentation de la fête de quartier avec le collège George Sand
- 6- Questions diverses
- 7- Date du prochain conseil

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2023

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers de quartier pour lecture, aucune remarque n'ayant été indiquée, le document est validé à l'unanimité.

2. Présentation du Plan Global de Déplacement

Le prestataire chargé d'étudier ce plan vient présenter les propositions élaborées pour le quartier et la nouvelle stratégie de mobilités de la ville.

Suite à toutes les phases précédentes (enquêtes, comptages, ateliers, scénarios...), un schéma d'aménagements sera mis en place à court, moyen et long terme en fonction des sites, mais les arbitrages ne sont pas encore pris.

Le but principal de la municipalité est d'assurer la cohabitation de l'ensemble des modes de circulation et surtout améliorer les cheminements piétons

Plusieurs axes ont été déclinés pour atteindre ce but :

- 1 rendre Châtillon favorable aux piétons
- 2/ créer des itinéraires cyclables plus structurés et sûrs, continus et confortables
- 3/ apaiser la circulation automobile et modérer la vitesse
- 4/ optimiser l'offre de stationnement
- 5/ adapter la logistique
- 6/ améliorer l'offre de transport

1/ rendre Chatillon favorable aux piétons :

-Dans le quartier, → la proposition principale est la création d'une « rue école » rue Gay Lussac, ce qui implique la fermeture de l'espace aux horaires des entrées et sorties de classes à la circulation. Cela permettra aux enfants de circuler en toute sécurité.

→Il est aussi proposé de piétonniser la rue Jean Jaurès après la construction de la nouvelle école et de créer un espace public entre l'école Marcel Doret et le parc Dewoitine pour limiter également la circulation des véhicules

-Autres sites de la ville→ Au niveau de la place de la Libération, elle serait piétonnisée pour laisser la place aux terrasses des commerces, élargir la place de la Mairie, et les espaces des piétons. Afin d'élargir les trottoirs du stationnement sera supprimé ainsi que le double sens en partie basse de la rue de Bagneux.

→La rue de la mairie changerait de sens de circulation afin de mettre fin au trafic de shunt utilisé par les conducteurs non chatillonnais qui traversent la ville pour éviter les grands axes chargés. La circulation automobile est maintenue pour les Châtillonnais.

Il est rappelé que dans les zones de rencontre comme la rue de la mairie, les piétons sont prioritaires, puis les vélos, puis les 2 roues et enfin les voitures à 20km/h.

→La section de la rue Gabriel Péri au niveau du marché deviendrait une grande place à vivre, les places de stationnement ne seraient pas impactées puisqu'il y a 2 parkings peu occupés actuellement, la circulation dans le bas de la rue ne serait pas modifiée pour laisser l'accès aux commerçants et riverains. Les trottoirs seront élargis, seul le bus pourra circuler au niveau de la place du marché

Des ateliers de concertation sont organisés pour élaborer le nouvel usage de ce secteur, ils sont ouverts à tous les chatillonnais.

2/ les itinéraires cyclables :

- Améliorer la circulation sur la contre-allée de l'axe de la D906
- une étude par le département est en cours pour créer un réseau de pistes cyclables structurantes afin de limiter la circulation sur la coulée verte qui connaît de trop nombreux conflits d'usage surtout au moment des sorties d'école.
- renforcer l'offre de stationnement des vélos et/ou de consignes de 300 places sur le quartier

3/ circulation automobile :

- réglementation des vitesses sur les axes locaux à 20 ou 30 km
- zones de rencontres confortées
- aménagement impliquant la réduction de la vitesse en évitant les lignes droites
- éviter le flux de transit dans les petits axes
- améliorer les carrefours du Tramway qui sont très difficiles à gérer et prennent bcp de temps à traverser.
- Dans le quartier Aérospatiale, le projet n'est pas encore abouti, il sera nécessaire de l'étudier, de le travailler encore avec le conseil de quartier pour l'améliorer au plus près avec les besoins des riverains ; ce sera sur du plus long terme car il faut attendre au moins la fin des travaux de construction de l'école Jean Jaurès. Puis, il conviendra d'abord de régler le sujet du trafic de transit et du stationnement pour enfin étudier avec les riverains les choix des « boucles » de circulation à mettre en place sur le quartier.

Il est fait la remarque que le problème de protéger les quartiers pavillonnaires, les enfants... entraîne l'isolement de ces secteurs, et empêche la circulation inter villes. Depuis que Clamart a modifié les déplacements sur son territoire, il est infernal de se rendre à Issy les Moulineaux et à l'hôpital car les rues aux alentours sont en boucle. Si tous les conducteurs utilisent les voies principales ce n'est pas 6mn qu'ils vont mettre pour circuler mais 2 fois plus.

→il est rappelé que ces rues pavillonnaires connaissent depuis quelques années un développement massif de la circulation des non riverains alors qu'elles ne sont pas prévues pour cela ni équipées pour cela. Cette circulation produit de la pollution de l'air, sonore ainsi que des problématiques sur les bâtiments à long terme comme des fissures.

4/Offre du stationnement :

- limiter le stationnement ventouse
- améliorer l'usage des parking existants et les sécuriser
- reconstituer de l'offre de stationnement à certains endroits où cela est nécessaire en empiétant sur la voirie ou en la passant en ses unique
- Le stationnement de la rue Ampère serait sur les 2 côtés avec matérialisation au sol, afin de limiter la vitesse de circulation des voitures ;

Remarques / questions des conseillers de quartier :

-le boulevard de Vanves reste un point noir car le soir les véhicules roulent plus vite et les passages piétons sont trop éloignés. Certaines voitures grillent même le feu au niveau de la pharmacie.
→ il est prévu de faire une nouvelle demande au département pour aménager un plateau surélevé au niveau de la place Edgar Brandt qui protégerait les piétons et diminuerait la vitesse.

-il est signalé que la vélorue de la contre-allée de l'avenue de Paris est très mal aménagée qu'il est très difficile d'y circuler surtout à pied du fait des vélos, des voitures très nombreux.

→ la possibilité d'ajouter un ou plusieurs passage piétons ou des céder le passage pour les vélos à certains endroits pourront être étudiés. Un autre problème de la contre-allée est celui des camions de livraisons des magasins Lidl, Igloo, qui ne peuvent pas la quitter avant le niveau de Auchan car elle est trop étroite pour manœuvrer en amont.

-il est indiqué que les coussins berlinois situés rue Marcelin Berthelot et rue Guynemer sont non visibles pour les 2 roues la nuit et les panneaux verticaux ne sont pas placés ; ils sont très glissants et risquent de provoquer un accident.

→une visite sur site sera effectuée afin d'y remédier.

La réfection d'une rue a un coût très élevé il faut donc bien réfléchir avant de lancer un projet et tenir compte de la réglementation. Il est indiqué pour information que la réfection de 1 m de rue s'élève entre 800 et 1000€ pour une rue de 300m il faut donc un budget de 300 000€ environ.

-il est demandé si les vélos peuvent rouler à contre sens dans les rues sans que des panneaux soient installés

→en effet les vélos peuvent toujours rouler à contre sens sauf si la municipalité prend un arrêté en sens inverse notamment pour les rues très étroites ou ne pourraient pas se rencontrer 2 véhicules. A Châtillon il n'y a pas d'arrêté municipal pris en ce sens.

Il est rappelé aussi l'existence des petits panneaux triangulaires (L12) placés sur des feux tricolores autorisant les vélos à passer au feu rouge selon le sens de la flèche qu'ils indiquent. Attention, ils ne donnent pas la priorité, ils autorisent le passage.

-il est indiqué que les zones de rencontres ne sont pas très visibles sur la ville, on ne sait pas à quelle vitesse circuler.

→il est prévu de revoir en effet la mise en avant de ces zones en améliorant les marquages au sol notamment et par l'installation de panneaux plus grands.

Questions du public :

-Il est demandé ce qu'il est décidé sur la rue Lucien Sampaix qui connaît de nombreuses problématiques de circulation des piétons entre les poubelles qui restent sur les trottoirs, les potelets gênants, l'étroitesse du trottoir. De plus, la rue François Pinson qui est privée a été fermée aux riverains et les oblige à faire un grand détour.....une pétition a été signée par 250 riverains pour demander une amélioration.

→le sujet des voies privées ne peut pas être réglé par le plan global de déplacement et sera étudié plus tard car elles sont nombreuses. Cependant, depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité les voies privées ne sont plus entretenues par les services municipaux.

La rue Lucien Sampaix sera passée en sens inverse et l'étude sera faite pour l'élargissement des trottoirs ainsi que la gestion des poubelles.

- il n'est pas certain que tous les cyclistes et tous les conducteurs connaissent la réglementation permettant aux cyclistes de rouler à contre sens dans toutes les rues. Il est donc important que le marquage au sol soit prévu.

→ le marquage au sol est l'un des aménagements les plus faciles et moins onéreux, il est donc amélioré au fur et à mesure

-Attention que le changement de sens de circulation des rues Félix Faure et de la paix ne finisse pas par gêner plus les riverains que les conducteurs de passage surtout en plein milieu de la journée.

→ c'est pour éviter ce genre de gêne que la concertation est importante et sera menée sur le moyen et long terme dans ce quartier.

-il est demandé s'il arrive que les cyclistes soient verbalisés car ils sont nombreux à ne pas respecter les règles du code de la route et sont donc très dangereux pour eux-mêmes comme pour les piétons.

→des actions en ce sens ont été menées sur la ville avec la pm en vélo, des sensibilisations et même des verbalisations ; il est vrai que la majorité des cyclistes ne respecte pas le code de la route. Cependant, ce sont toujours des voitures qui tuent des cyclistes et non l'inverse.

-il reste le problème des parents qui continuent à conduire leurs enfants à l'école en voiture, ce qui bloque la circulation près des écoles.

→plusieurs informations sont données :

*Une étude a été faite qui a révélé que les familles les plus éloignées de l'école habitaient à 300m.

*A Chatillon il y a 17 600 véhicules sur 2km² auxquelles il faut ajouter les voitures de passage

*Plus les places de stationnement sont nombreuses plus les automobilistes utilisent leur véhicule

L'idée est donc de tout faire pour limiter l'utilisation des véhicules

Pour conclure ce sujet, il est prévu une période de 18 mois pour améliorer l'étude de ce quartier et continuer à discuter.

3. Mise en zone bleue de la rue des Roissys

La ville de Clamart a décidé de mettre le stationnement payant dans la rue des Roissys.

Les chatillonnais doivent donc payer même la nuit ou trouver une place dans les rues aux alentours ce qui gêne aussi le stationnement dans tout le quartier.

De plus, les clamartois continuent à se garer côté Châtillon

Afin d'améliorer la situation, à partir de mai, une expérimentation sera testée sur 4 mois permettant de se garer en zone bleue d'une durée de 2h du côté Châtillon entre 8h et 20h et en plus 2 macarons seront distribués aux riverains pour les signaler à la PM et aux agents de la société gestionnaire du stationnement actuellement.

Si l'idée du macaron ne fonctionne pas il sera toujours possible de revenir en arrière.

Ceci afin de limiter le stationnement des Clamartois de ce côté puisqu'ils peuvent utiliser l'autre côté gratuitement.

Le sujet sera à nouveau étudié lors du prochain conseil pour faire le point.

4. Création d'un caniparc dans le quartier

Du fait des problématiques avec les déjections canines, de nombreux caniparcs ont été installés sur la ville. La création d'un nouvel espace dans le quartier doit être vraiment travaillé car cela créer des nuisances pour les riverains, une enquête de terrain doit être bien étudiée car le lieu n'est pas identifié.

Par ailleurs, un grand projet est prévu le long de l'avenue de Verdun (rd 906) comprenant un espace d'entraînement agility, cet emplacement évitera les nuisances d'odeur pour les riverains.

Une subvention de 10 000€ a été versée par la Région, un grillage de 1.80m est prévu pour que les chiens soient vraiment libres selon les préconisations des associations canines.

L'ouverture de ce parc est prévue avant l'été.

5. Présentation de la fête de quartier avec le collège George Sand

L'implantation du collège en plein quartier résidentiel même de taille moyenne et malgré des ados bien élevés globalement, crée quelques tensions ou désagréments auprès des riverains du fait de certains comportements inadaptés. Cet évènement permettrait aux riverains de découvrir le lieu qui est toujours fermé au public en vue de détendre les relations et d'en faire un établissement ouvert et convivial.

Une rencontre comprenant Mme LE HOUEDÉC, M. ADJROUD, Mme ESTEVAO et M. XERRI a eu lieu et la date du 12 mai a été retenue à partir de 18h30 et jusqu'à 21h. La fête se déroulera soit dans l'enceinte du collège soit à l'extérieur selon la météo, hors présence d'élèves. Le mobilier est sur place, il suffira que les convives apportent chacun un plat à partager.

La venue de musiciens du quartier serait un plus et très appréciée, il faut organiser les inscriptions des participants et des musiciens. Il est proposé la création d'une adresse mail temporaire pour permettre les inscriptions.

Il est proposé aussi de convier les locataires de la résidence seniors Villa Beausoleil afin de les inclure au quartier et dont le directeur est aussi très impliqué sur les évènements de la ville.

Un flyer est prévu pour le faire circuler dans le quartier et sur les réseaux sociaux, le logo du collège pourra y être ajouté.

Cette initiative, soumise par le proviseur M. Xerri amorcera aussi de futurs projets intergénérationnels notamment avec l'EHPAD du groupe Emera.

L'équipe du collège est également engagée dans le projet « conseil école-collège » partenariat avec les classes de cm2 pour faciliter le passage à la 6^{ème} ; par exemple les collégiens fabriquent des mangeoires à oiseaux et viennent ensuite les remettre aux classes de cm2 en présentant le sujet de la biodiversité et de la nature.

6. Questions diverses

-la fermeture de 2 classes maternelles dans les écoles du quartier va provoquer l'augmentation de l'effectif à 30 enfants par classe. Que faire pour éviter ?

→Il y a en effet 5 fermetures de classes prévues sur la ville, ce qui est inacceptable.

La municipalité a fait savoir son désaccord à l'Education Nationale en soutien aux parents d'élèves ; Les enseignants ne sont pas suffisants sur le département, c'est aussi une raison des fermetures de classe.

De ce fait les demandes de dérogation entre école sont strictes afin de limiter le nombre d'école qui connaîtrait ce genre d'avenir.

Il faut savoir que le comptage des enfants à 10h le jour de la rentrée des classes par l'inspectrice est important et peut permettre une marche en arrière, il faut le faire savoir aux parents qu'ils ne prolongent pas leurs vacances de 1 ou 2 jours.

De cette façon, l'année dernière une fermeture de classe a été annulée.

-billet d'humeur : au sujet de la construction de l'école Jean Jaurès qui est une petite rue peu large et qui amènera la présence de 200 personnes par jour.

→Il y aura de la concertation sur les aménagements de l'environnement avec les riverains pour limiter les contraintes mais la décision de construire l'école est prise car obligatoire du fait du mauvais état de l'école actuelle et de la non disposition d'un autre terrain disponible. Il est vrai que les écoles sont concentrées dans ce quartier et que la circulation y est difficile, c'est la raison pour laquelle les choix ne se feront pas sans les utilisateurs du quotidien.

-le trafic à l'épicerie du boulevard de Vanves continue, de nombreuses voitures s'arrêtent en plein milieu du boulevard avec la musique à fond jusqu'à 2 heures du matin pour aller acheter des cigarettes. Lors du dernier conseil il était question d'une visite de contrôle voire de fermeture de l'établissement mais il n'y a pas eu de changement. Qu'en est-il ?

-les travaux de la piscine ont commencé à l'intérieur de la structure avec la déconstruction puis le désamiantage pour une durée de 9 mois.

7. Date du prochain conseil

Jeudi 21 septembre à 20h

rendez-vous le 12 mai au collège George Sand

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidents remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 23h00

Adjoint à la Maire

Co-présidente

ADJROUD Lounès

LE HOUEDÉC Catherine

Procès-verbal validé le 21 septembre 2023 par les membres du conseil de quartier.